

Ilme Assemblée générale de l'Association suisse de femmes universitaires

Autor(en): **Isch, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **13 (1925)**

Heft 224

PDF erstellt am: **25.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258658>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vront pour leurs frais d'exploitation une subvention basée sur le nombre des journées de maladie de tuberculeux, qui pourra atteindre le 8 à 10 % du coût effectif de la journée. Quant aux dispensaires et services de consultation également mentionnés à l'article 10, ils recevront de la Confédération des subventions égales au 33 % de leurs dépenses effectives.

L'article 15 permet à la Confédération de verser des subventions spéciales aux caisses d'assurance-maladie qui accordent, pour le traitement et les soins de leurs membres tuberculeux, des prestations qui dépassent, par leur nature et leur durée, celles que prévoit la loi fédérale sur les assurances; ces mêmes subventions doivent être accordées, dans les mêmes conditions, aux institutions d'assurance mutuelle ayant pour but de compléter les secours fournis par les caisses-maladie.

On a calculé, approximativement cela va sans dire, que les dépenses faites en Suisse, en faveur des tuberculeux, s'élèvent, pour une année, à 30 millions, et on admet que la proportion des tuberculeux qui relèvent de l'assistance publique ou privée, représente la moitié environ du chiffre total, soit 15 millions. Les charges financières qui résulteront pour la Confédération de l'application de la loi s'élèveront au total, de 3 1/2 à 4 1/2 millions, soit 2 à 3 millions de dépenses nouvelles, puisque actuellement la Confédération consacre déjà une somme de 1 1/2 million à la lutte antituberculeuse. On peut espérer que ces sommes, qui n'atteindront ce maximum que peu à peu, diminueront ensuite lentement, à mesure qu'une lutte acharnée et méthodique aura fait reculer la terrible maladie.

Les articles 16 et 17 sont de caractère juridique. Ils fixent la procédure de secours et les dispositions pénales. Des amendes de 1000 et 2000 fr. sont prévues pour les contraventions à la loi. Enfin, les articles 18 à 21 contiennent les dispositions générales que l'on retrouve dans toutes les lois fédérales.

Avant de terminer son *Message*, le Conseil fédéral recommande aux cantons qui ne la possèdent pas encore l'institution du *médecin cantonal*, indispensable non seulement pour la bonne organisation de la lutte contre la tuberculose, mais pour l'application de toutes les lois de police sanitaire.

Il ne reste qu'à souhaiter qu'un temps pas trop long ne s'écoule avant l'acceptation, puis l'entrée en vigueur, de cette loi.

JEANNE PITTET.

VARIÉTÉ

(retardée)

Les femmes au Musée Rath (Genève)

M^{me} Jacobi-Bordier; les artistes de « l'Œuvre »

Rien de ce qui est féminin ne doit rester étranger au *Mouvement Féministe*. Au sⁱ, à côté du combat pour le suffrage et de l'activité philanthropique, il reste dans ses colonnes une petite place pour les beaux arts.

La récente exposition du Musée Rath comprenait une série de toiles de M. Gianoli, une autre de M. Jacobi et, dans les salles consacrées à cet artiste, quelques bustes de M^{me} Jacobi-Bordier. — A côté se trouvait une section d'art décoratif organisée par le groupe genevois « l'Œuvre ». Par parenthèse, pourquoi « l'Œuvre » a-t-elle placardé sur nos murs une si laide affiche? Je sais des gens que cela à éloignés du Musée Rath.

M. Gianoli excelle aux effets d'hiver à la montagne. Il sait rendre la pureté glacée de l'atmosphère, les jeux de la lumière sur la neige et la diversité des plans dans le paysage hivernal. Mais, à mon humble avis, la perle de la collection est une vue du château de Chenonceaux sous un ciel gris d'automne. — M. Jacques Jacobi est un de nos meilleurs artistes. Il nous conduit, cette année, en Italie, en Belgique et aussi dans la campagne genevoise. Il a su rendre les ciels brouillés et les eaux stagnantes des Flandres, les contours classiques du pays toscan, les intimités de nos champs et de nos villages. Nous admirons sa facture large et grasse, son dessin solide, la discrète harmonie de sa palette. — Les bustes de M^{me} Jacobi-Bordier sont au nombre de 9. Ce sont de très belles œuvres. On y sent non le désir « d'épater le bourgeois » ou de suivre une mode, mais le respect de l'art, l'observation de la nature, et surtout le don de vie, sans lequel il n'y a pas d'œuvre belle. Le buste de M. Jacques Jacobi est superbe d'allure et de vérité; on dirait qu'il va s'animer. Dans le portrait de M^{me} A. W., l'artiste a su exprimer la délicatesse d'un jeune et joli visage féminin au sourire un peu moqueur. Et dans la figure énergique portant le n^o 74 et que j'appellerai « l'Entêtée », quelle énergie, quelle fermeté! Avec cela, M^{me} Jacobi sait traduire avec une tendresse exquise les traits indécis, le modelé tout en rondeurs des

petits enfants. Nous connaissons déjà M^{lle} Motoko, la Japonaise, qui serait si charmante si elle gardait sa coiffure de mousse au lieu de se faire tailler les cheveux à la Ninon. Nous ne regrettons qu'une chose, c'est que M^{me} Jacobi ne nous ait pas donné un plus grand nombre d'œuvres à admirer.

Dans la section décorative de l'« Œuvre », le nombre des artistes féminins était considérable. Les reliures et les papiers peints de M^{mes} Valentine et M.-L. Baud-Bovy étaient réunis dans la même vitrine, où ils font chatoyer les couleurs et dorures. Les reliures, très sobres, sont d'un goût classique, tandis que les papiers peints ont un caractère plus moderne, plus fantaisiste. — Les deux miroirs de M^{me} Bedot-Diodati, surmontés d'un motif décoratif en papier peint et découpé sont d'un très heureux effet. — Les faïences de M^{me} Marie Berthier, aux tons jaunes et bruns, ont un caractère de rusticité qui plaît évidemment au public, car toutes ont été vendues. — Nous savions que M^{lle} Nathalie de Büren se distinguait dans l'art du batik. Aujourd'hui elle se montre aussi sculpteur et expose deux bustes, dont l'un en terre cuite représente une jeune femme au sourire énigmatique. C'est un début remarquable. — De M^{lle} Anne Decrey, un autre buste de jeune fille, qui est vraiment très, très bien. — M^{me} Giacomin-Piccard a abandonné les fleurs pour la reliure et l'orfèvrerie. Cuir, nacre, argent, coffrets et livres, que de goût et d'habileté en un si petit espace! Mais rendez-nous vos fleurs, Madame; rien ne vaut la fraîcheur des corolles, que nulle ne sait peindre comme vous! — Les verreries de M^{me} J. Mattney de l'Étang semblent de l'eau fraîche qui s'est arrêtée de couler. Elle revêt ces limpidités de dessins noirs, bleus ou oranges, fins comme dentelles, souples comme lianes. — Nous aimerions à comprendre ce que représente le mosaïque de M^{me} M. Naville, on offre des tons éclatants. Mais nous n'arrivons pas à voir si c'est une femme ou une harpe que l'homme tient dans ses bras! — M^{lle} J. Chatenoud expose, en collaboration avec M. P. Pernet, aussi est-il difficile de déterminer la part qui revient à chacun. Tentures et coussins sont un régal pour l'œil; les tons les plus vifs et les plus tendres y voisinent sans se heurter.

Le pingouin de M^{lle} Hélène Pilet a beaucoup d'allure. — Les tentures et les écharpes de M^{me} E. Salzmänn, brodées en grosses laines, sont douces à l'œil et, sans doute, au toucher; à noter le portrait de son chien par le même procédé: il est amusant. — M^{me} Siebenthal-Glitzsch possède de multiples talents. On la voit tour à tour orfèvre et brodeuse, traitant l'émail et le batik. Nous admirons surtout ses émaux, qui dénotent une rare habileté.

Notre but est de signaler la place très importante des femmes dans cette exposition. Nous voudrions pouvoir parler aussi des hommes, car nos meilleurs artistes ont exposé à « l'Œuvre ». Mais cela nous entraînerait trop loin, et nous nous bornerons à exprimer notre admiration à MM. G. François, Ed. Bille, J.-H. Demole, Haberjahn, Aug. Bastard, Wanner, Noverraz, Maurice Albrecht, et bien d'autres. Le mouvement artistique décoratif est très intéressant à Genève. La jeunesse y prend une large part. Puisse le public encourager tant d'efforts!

E. GAUTIER.

II^{me} Assemblée générale de l'Association suisse de Femmes universitaires.

C'est à Zurich, les 14 et 15 novembre, que se réunissait la II^{me} Assemblée de délégués de l'Association suisse de Femmes universitaires. L'Assemblée fut ouverte le samedi soir, à l'Aula du Polytechnicum, par une conférence publique de M^{me} Dr Maria Waser, l'écrivain et poète bien connu, sur la *Femme dans l'œuvre de Ferd. Hodler*. Une interprétation toute nouvelle de l'œuvre du grand maître, dans laquelle la femme serait le symbole de la vie, donna à M^{me} Waser l'occasion d'exprimer, avec une haute inspiration poétique, des idées d'une grande élévation. S'adressant en terminant aux femmes universitaires, elle leur fit entrevoir la maternité comme le plus haut idéal, maternité dans sa forme la plus large: la bonté!

Une réception dans le hall du Polytechnicum réunissait un grand nombre d'universitaires et d'invités. Le recteur de l'Université, M. le prof. Bleuler, prit la parole en insistant sur la nécessité de la collaboration de la femme dans le travail scientifique et social.

Le dimanche avait lieu la séance administrative. La Présidente annonça la fondation d'une nouvelle section à Neuchâtel et constata

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!
Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la **MAISON DU VIEUX DE LAUSANNE**.

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91.06
44, rue Martheray, 44 Chèques postaux II, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N^o 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant: Fermée le samedi après-midi. **Pensez avant tout aux pauvres du pays !!**

le développement réjouissant de l'Association, qui compte à ce jour près de 500 membres. Elle rappela que deux bourses, dues à la générosité de la Fédération internationale, permettent à deux membres de l'Association suisse de continuer des recherches en archéologie en Italie et des études spéciales en pédagogie à Columbia University à New-York.

Un très intéressant rapport de Mme Schreiber-Favre, déléguée aux réunions du Conseil de la Fédération internationale à Bruxelles, mit l'assistance au courant de son travail et de ses nombreuses Commissions. Relevons la Commission pour l'étude des nouvelles carrières à ouvrir aux femmes dans la politique, la finance et le commerce, présidée avec compétence par le prof. Spurgeon de Londres. On sait qu'en Suisse la diplomatie est encore fermée aux femmes, ce qui a déjà éloigné des universitaires de cette carrière.

Un projet de Bureau international de placement pour femmes universitaires, dont l'idée a été conçue par la section vaudoise et proposée par l'Association suisse, est à l'étude sur terrain international.

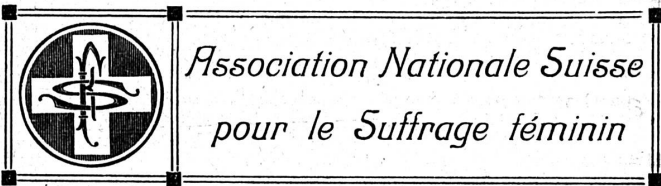
C'est à une démarche de la Fédération internationale auprès de la Société des Nations que l'on doit la nomination de femmes à des postes de chefs de sections du nouvel institut de Coopération intellectuelle à Paris.

Une nouvelle réjouissante du Comité de fondation de « club-houses » apprit l'ouverture prochaine de Crosby-Hall, à Londres, qui promet de devenir un centre intéressant de rencontre amicale et intellectuelle, comparable à celui de la rue de Chevreuse, à Paris. Des plans se forment pour fonder une maison semblable à Rome.

L'Assemblée a manifesté son désir de collaborer à l'entreprise suggérée par la Fédération américaine de former un capital, dont les intérêts serviraient à décerner régulièrement chaque année un certain nombre de bourses. Ce plan intéressant permettra à un plus grand nombre de femmes universitaires d'obtenir le privilège de faire des voyages d'études et de poursuivre des recherches.

C'est au *Zunftaus zur Meise* que siégeait l'Assemblée. Dans un discours plein d'à-propos, Mme Dr Zollinger-Rudolf, présidente de la section de Zurich, souhaita la bienvenue aux déléguées et souligna la signification qu'il y avait pour une Association féminine à se réunir dans cette maison historique. A 6 heures se clôturaient les séances, après un travail intense où furent prises de nombreuses décisions concernant le travail et l'organisation de l'Association.

Dr M. Bch.



Nouvelles des Sections.

LAUSANNE. — Et nous aussi nous l'avons entendue, Mme Malaterre-Sellier, et nous avons été conquis par son charme! Tandis qu'elle parlait, dans la salle remplie de la Maison du Peuple, chacun était suspendu à ses lèvres. Tout était excellent: et les choses dites et la façon de les dire, avec tant de foi, de simplicité et de bonne grâce. Une cinquantaine d'adhésions recueillies au sortir de la conférence ont couronné ses efforts. Qu'elle a donc bien fait de venir chez nous! F. B.

CHESIÈRES - VILLARS, 1200 m.

Chalet de l'Enfance

Pension pour enfants — Séjour de vacances et de convalescence. — Instruction première. — Héliothérapie.

Téléphone: 49.

Mlle S. ROEDER

S. O. C.

**Société de l'Ouvroir Coopératif
LAUSANNE**

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE:

GENÈVE, Rue du Marché, 40

BALE, Freiestrasse, 105.

LAUSANNE, Rue de Bourg, 26.

ZURICH, Sihlstrasse, 3.

NEUCHÂTEL, Faub. de l'Hôpital, 19

NEUCHÂTEL. — L'Association cantonale neuchâteloise pour le S.F. s'est réunie le 1^{er} novembre, aux Ponts-de-Martel. C'est la première fois que les déléguées de ses cinq sections se rencontraient ailleurs qu'à La Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel, et cette séance en a pris un petit air de fête. La présidente sortant de charge, et non rééligible, a été remplacée par Mme Monnier, de La Chaux-de-Fonds. Outre les affiches qu'il a fait répandre au moment des élections cantonales et fédérales, le Comité cantonal s'est occupé principalement de revendiquer l'éligibilité des femmes aux autorités de tutelle. Quoique le vote du Grand Conseil ait été défavorable, la partie n'est pas perdue: une nouvelle motion dans le même sens est déposée au Parlement cantonal par M. O. Graber. D'autre part, M. René Fallet se préparant à développer une motion en vue de généraliser l'enseignement ménager dans tout le canton, le Comité cantonal pour le S.F. a pris l'initiative d'une lettre qui a été signée par les autres Sociétés féminines du canton, pour appuyer cette proposition au Grand Conseil. Celui-ci aura donc à discuter prochainement deux mesures intéressant vivement les femmes, qui suivront de très près ses délibérations. — Le 15 novembre, une petite équipe suffragiste se rendait à Saint-Aubin, encadrant Mme Vuillomenet et M. G. Béguin, qui y ont fait une conférence en partie double très réussie. L'auditoire, nombreux, a fait le meilleur accueil aux orateurs; à la suite d'une discussion animée et courtoise, 19 personnes ont donné leur signature pour affirmer leur sympathie à la cause. Grâce à des partisans actifs comme Mme H. Jacottet, M. le pasteur Durand et M. le Dr Liengme, un groupe suffragiste est en formation à la Béroche, et un Comité d'initiative en élabore les statuts. — Le groupe de Colombier a été visité, le 4 décembre, par deux membres du Comité Cantonal, qui y ont trouvé le plus charmant accueil, et des suffragistes toujours convaincues et désirant faire progresser la cause. — Le Comité Cantonal a fait plaquer l'affiche relative à la votation du 6 décembre dans 14 des localités qui n'ont pas de section suffragiste. E. P.

L'Union Féministe pour le Suffrage de Neuchâtel et la Section neuchâteloise de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses ont organisé en commun une conférence contradictoire sur la votation du 6 décembre; — contradictoire de nom seulement, puisque les deux orateurs, M. le Conseiller d'Etat E. Renaud et M. le professeur Pierre Reymond, quoique appartenant à des partis politiques différents, se sont déclarés l'un et l'autre partisans des assurances sociales. Le premier retraça les grandes lignes du projet, tandis que le second s'attacha au problème technique. Tous deux ont relevé le fait qu'aucune autre assemblée publique n'avait été convoquée à Neuchâtel à cette occasion, et ont bien voulu rendre hommage au civisme de nos deux Sociétés féminines. Celles-ci, de leur côté, ne peuvent que se féliciter d'avoir fait appel à deux conférenciers aussi maîtres de leur sujet, et qui l'ont traité en bons citoyens. E. P.



Le gant Cevey

est le grand favori

*parce qu'il est souple, solide, élégant,
et de prix modéré*

Jean CEVEY, Corraterie, 2, GENÈVE

Institut J.-J. Rousseau

(subventionné par l'Etat)

Ouvert aux personnes des deux sexes âgées au moins de 18 ans qui se destinent aux carrières éducatives. Psychologie appliquée, pédagogie. Stage à la Maison des Petits. Orientation professionnelle. Protection de l'enfance. Enfants anormaux.

Semestre d'hiver: 22 Octobre — 14 Mars

Semestre d'été: 14 avril — 15 Juillet

4, RUE CHARLES BONNET -- GENÈVE

Cafés de qualité
Mercur
134 Succursales
Thé
extra fin